

## JACQUES-ANTOINE COQUILLE D'ALLEUX CURÉ INTRUS DE BEAUPRÉAU

Jacques-Antoine Coquille d'Alleux naquit, le 19 juin 1747, à Morannes, petite commune du canton de Durtal (Maine-et-Loire). Il appartenait à une famille aisée, qui le destinait de bonne heure à l'état ecclésiastique et l'envoya en conséquence faire ses études à Angers. Intelligent, mais d'une intelligence qui manquait quelque peu d'équilibre, le jeune séminariste, en outre, était d'un caractère inconstant et indiscipliné, et ses supérieurs paraissaient craindre que, s'il parvenait jamais jusqu'à la prêtrise, ce ne fût que pour aller grossir la foule de ces abbés sans vocation - malheureusement trop nombreux sous l'ancien régime - qui étaient plutôt une source de scandales au sein de l'Eglise, et dont les coupables légèretés firent tant de mal à la cause religieuse à l'époque de la Révolution.

Ses études terminées, Jacques-Antoine n'en partit pas moins pour Paris, avec l'intention d'entrer dans le clergé régulier. Or, en dépit de son nom, le clergé régulier, à cette époque, ne brillait pas précisément par la régularité ; les allures plus que légères des abbés de cour avaient fini peu à peu, grâce aux abus de la commande, par s'imposer dans la plupart des couvents, et c'était surtout parmi ses moines "fin de siècle" - si le mot n'était pas encore inventé, la chose existait déjà bien réellement - que devait se recruter, quelques années plus tard, l'armée schismatique des prêtres assermentés, plus généralement connus sous le nom d'intrus.

Naturellement léger lui-même, le jeune abbé angevin ne tarda pas à subir l'influence de ce milieu corrompu. Sa vie, paraît-il, fut loin d'être édifiante pendant son séjour dans la capitale, et la chronique rapporte que l'habit qu'il portait ne l'empêchait même pas de se battre en duel à l'occasion. D'un autre côté, son caractère inconstant ne lui permettait point de prendre une détermination définitive et irrévocable : il allait de couvent en couvent, sans pouvoir se décider à se fixer dans aucun. De guerre lasse, il quitta un beau jour Paris et vint essayer des Récollets de Tours.

Depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les Récollets possédaient un couvent à Beaufort (Beaufort-en-Vallée), petite ville aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Baugé : Coquille y fut envoyé à la fin de son noviciat, et il s'y trouvait encore lorsque survint la Révolution. On peut dire qu'il y était en assez mauvaise compagnie. Les moines de Beaufort n'étaient guère moins légers que ceux de la capitale ; des neuf membres dont se composait la communauté, huit devaient s'empresser de défroquer en 1790. Quant au curé de la ville, c'était le fameux Pelletier, futur évêque intrus du diocèse d'Angers.

Coquille se fit tout de suite remarquer par son ardeur, au premier rang parmi ceux qu'enthousiasmaient les idées nouvelles. D'ailleurs, disons-le, cet enthousiasme était alors partagé par presque tous les membres du bas clergé dans le diocèse. On citerait bien peu de prêtres, en effet, même dans les Mauges, qui n'aient plus ou moins applaudi, au début, à ce mouvement de 89, un peu irréflecti sans doute et surtout mal dirigé, mais assurément fort légitime et vraiment réformateur à l'origine. Tous, on peut le dire, étaient plus ou moins victimes d'abus déplorables, causés à la fois par le laïcisme gallican et par le favoritisme de l'ancien régime ; tous attendaient, de la révolution qui s'annonçait si modérée, un remède à ces abus qui ne profitaient qu'à quelques privilégiés et aux moins dignes ; tous, ou du moins à peu près, réclamaient avidement des réformes, et les plus ardents étaient peut-être ceux-là mêmes qui devaient plus tard montrer tant de dévouement à la cause vendéenne et marcher glorieusement au martyre.

Donc, au début, rien de parfaitement légitime, rien d'extraordinaire ni d'anormal dans l'attitude de Coquille : il allait à la Révolution comme tout le monde, ni plus ni moins ardemment que la plupart de ses confrères du clergé angevin ; rien ne nous autorise à croire qu'il ait tout de suite entrevu toutes les exagérations auxquelles la Révolution allait se laisser entraîner peu à peu sous l'influence de ses meneurs ; rien n'indique qu'il ait accepté par

avance, dès ce moment, des excès que personne alors ne prévoyait ni ne pouvait prévoir. Il y a plus : il montra même une certaine modération dans les premiers temps, ainsi que le prouve le discours qu'il prononça sur la place publique de Beaufort, lors de la cérémonie de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, après la prise de la Bastille.

Dans ce discours, l'orateur s'efforçait de prêcher l'union et la concorde ; il démontrait au peuple qu'il n'y avait que les mauvais citoyens, les faux patriotes et les intrigants qui pussent pousser ceux qui ne possédaient rien à se révolter contre les riches ; il faisait nettement la distinction entre l'égalité vraie, qui ne peut jamais être que relative, et l'égalité absolue qui n'est qu'une chimère ; il ajoutait qu'il faut se garder de confondre la liberté avec la licence ; il engageait ses auditeurs, en conséquence à respecter les supériorités sociales et à obéir au pouvoir établi, à aimer le prince vertueux que la France était heureuse d'avoir à sa tête.

Rien de répréhensible, on le voit, rien qui ne fût parfaitement orthodoxe dans ce discours. Seuls, les révolutionnaires exaltés -il y en avait déjà à cette époque- pouvaient y trouver et, de fait, y trouvèrent à redire. Il paraît, en effet, que Coquille commença par être suspect aux yeux des patriotes "pur-sang", - des faux patriotes, devrais-je dire - qui cherchaient déjà à faire dégénérer en révolution violente le mouvement simplement réformateur - et, jusque-là, si pacifique - auquel les meilleurs citoyens s'étaient empressés d'applaudir.

Cette suspicion dura peu, d'ailleurs, et le moine récollet de Beaufort mérita bientôt - hélas ! - de ne plus être en butte à un sentiment de défiance qui lui avait tout d'abord fait honneur. Arriva la fameuse Constitution civile du Clergé, qui devait être la pierre de touche à laquelle allaient venir s'éprouver tous ces diamants, vrais ou faux, dont la valeur pouvait être jusque-là plus ou moins sujette à caution ... Pierre de touche infaillible, au contact de laquelle allait subitement pâlir plus d'un joyau aux reflets brillants mais trompeurs ! - Pierre d'achoppement aussi, où allait venir se briser plus d'un imprudent ! ... Coquille devait s'y briser au premier choc : il fut l'un des premiers, en effet, à prêter le serment schismatique, et nous n'allons plus avoir désormais en face de nous qu'un prêtre apostat, que son apostasie entraînera bientôt aux plus lamentables excès.

Il n'apparut point, tout d'abord, que l'apostasie de Coquille dût lui rapporter les honneurs et les profits sur lesquels il croyait pouvoir compter. Tandis que d'autres, assurément moins intelligents que lui, étaient pourvus tout de suite de postes de faveur, l'ex-moine de Beaufort dut se contenter d'une modeste place de vicaire à Saint-Maurille de Chalonnnes. Mais son zèle, - disons le mot : ses déclamations et ses excentricités révolutionnaires ne tardèrent pas à le mettre en évidence, et le vicaire intrus de Saint-Maurille échangea bientôt son vicariat pour la cure de Notre-Dame de Beaupréau.

A vrai dire, il tombait mal. Si les intrus, en général, étaient vus d'un fort mauvais œil sur tout le territoire des Mauges, où très peu de prêtres avaient consenti à faire le serment, et où les populations étaient demeurées foncièrement attachées à leurs anciens pasteurs, il en était surtout ainsi à Beaupréau, devenu le centre de la résistance catholique de toute la contrée. Sans doute, là comme ailleurs, on avait accueilli avec sympathie, et même avec un certain enthousiasme, les premières manifestations des idées nouvelles : nous en avons la preuve dans une curieuse adresse envoyée par la municipalité à la ville d'Angers, le 26 juillet 1789, au sujet des événements qui suivirent la prise de la Bastille. Cette profession de foi, au bas de laquelle on voit figurer, à côté de trois chanoines de la ville, le nom de d'Elbée lui-même, - le futur généralissime des armées vendéennes ! - portait textuellement que les signataires étaient prêts, au premier signal, "à prêter secours de fortune et de bras jusqu'au dernier soupir" pour la défense des "immortels représentants !"



Emplacement de l'ancienne église Ste Croix à Beaupréau (cadastre 1835)



Mais si l'on acceptait les réformes, à Beaupréau, et si l'on y montrait bien décidé à soutenir jusqu'au bout les réformateurs, c'était à la condition que ceux-ci respecteraient la religion, que tout le monde entendait mettre hors de cause. Or, la Constitution civile du clergé avait touché aux choses religieuses ; elle avait porté atteinte au caractère sacré des ministres de l'Évangile, en les dépouillant de leur indépendance pour les transformer en vulgaires fonctionnaires à la discrétion des agents du pouvoir temporel ; elle avait violé, du même coup, la liberté de conscience des fidèles, auxquels elle imposait une religion nouvelle, officielle et purement civile, représentée par des prêtres apostats. Il n'en fallait pas tant pour indisposer les esprits, à Beaupréau tout comme ailleurs, et la petite cité catholique, d'abord si sympathique au nouvel état de choses, si "patriote" comme on disait alors, avait fini par devenir peu à peu indifférente, puis bientôt nettement hostile. Elle aimait ses prêtres et tenait à les conserver ; elle n'entendait pas qu'on vint lui en imposer d'autres qui n'avaient de titre à sa confiance que l'estampille d'une administration de plus en plus suspecte à ses yeux.

Coquille fut donc fort mal reçu de ses nouveaux paroissiens : c'était tout naturel, et en quelque sorte inévitable. Arrivé tout bouillant de zèle à Beaupréau, où il était persuadé qu'il allait conquérir tous les cœurs à la religion nouvelle, l'intrus s'aperçut bien vite qu'il s'était trompé.

Laissons-le nous raconter lui-même ses déboires, et faisons passer sous les yeux des lecteurs quelques extraits de la correspondance qu'il eut avec l'administration départementale

d'Angers, pendant son séjour à Beaupréau. A travers les exagérations d'une plume quelque peu sujette à caution, cette correspondance est éminemment instructive, et suggestive au premier chef : l'homme s'y montre réellement tel qu'il était, il s'y peint lui-même de main de maître, et nous avons là une sorte d'autobiographie de l'un de ces malheureux dévoyés, orgueilleux et avides, prêchant hypocritement la paix du bout des lèvres, mais, en réalité, intolérants et persécuteurs, et que la voix du peuple - qui était bien alors la voix de Dieu - avait tout de suite flétris du nom d'intrus.

Coquille avait été installé à Beaupréau le 10 juillet 1791. Dès le 25, c'est-à-dire quinze jours après, il écrivait aux administrateurs du Département :

**"25 juillet 1791.**

**Messieurs, malgré le désir ardent que j'ai de ramener aux vrais principes le peuple que l'on égare, je ne prévois pas qu'il soit possible d'établir si tôt la concorde et l'union dans un pays où tout est inconstitutionnel. Le peu de patriotisme qui y règne, l'ignorance et la superstition qui semblent y avoir élu leur domicile, sont les moindres obstacles que j'ai à surmonter. Je lutte, Messieurs, contre une vingtaine de prêtres aussi intéressés que fanatiques. Les curés, les chanoines, les professeurs du collège, le principal surtout, exercent une autorité aussi despotique que le pape dans son empire. On trouverait cependant encore des patriotes, s'ils osaient se montrer. Mais quiconque me parle est proscrit ; qui même ose vendre à ma domestique des denrées est honni, et celui qui approche l'église est pour ainsi dire lapidé. Depuis quinze jours que je suis en possession de ma cure, il ne m'a pas été possible de dire la messe, excepté le dimanche. Tant que la paroisse de Saint-Martin subsistera, j'aurai toujours les mêmes inconvénients.**

*Cependant, Messieurs, j'ai mis tout en usage ; j'ai invité publiquement et en particulier les prêtres non assermentés de me faire le plaisir de dire la messe en mon église ; j'ai même flatté la cupidité et l'envie qu'ils ont de perpétuer l'erreur, en leur promettant de faire mon possible pour leur obtenir les pouvoirs de la confession, les confesseurs n'étant point déclarés fonctionnaires publics. Tout est inutile. Ils ne reconnaissent pas plus l'autorité de M. l'évêque (constitutionnel) que la mienne. Saint-Martin devient l'école de l'ignorance, en servant de refuge aux prêtres réfractaires, et M. Pinot, le ci-devant curé du Loroux vient encore d'augmenter leur nombre.*

*Je suis allé au district de Saint-Florent pour hâter la réunion de cette paroisse, et M. Michelin m'a donné des raisons dictées par l'intérêt particulier qui doit toujours céder à l'intérêt général ... J'ose me flatter, Messieurs, que vous n'hésitez pas à faire sacrifier tous ces petits intérêts au bien général ...*

*J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre humble et très obéissant serviteur.  
Coquille, curé constitutionnel de la ville de Beaupréau."*

*"Tant que la paroisse de Saint-Martin subsistera, j'aurai toujours les mêmes inconvénients ... Vous n'hésitez pas à faire sacrifier tous ces petits intérêts au bien général ..." - Langage adroit, mais pure hypocrisie de la part de Coquille ! L'intérêt général était vraiment le cadet de ses soucis, et c'était bien un intérêt particulier, au contraire, que lui avait dicté cette réclamation : non point un intérêt personnel, au contraire, qui lui avait dicté cette réclamation : non point un intérêt particulier quelconque, mais son intérêt personnel, - la suppression de la paroisse de Saint-Martin, dont il demandait la réunion à celle de Notre-Dame, devant avoir pour résultat, croyait-il, de lui faire toucher un double traitement. Nous verrons plus tard, en effet, lorsqu'il sera parvenu à obtenir cette suppression, avec quelle insistance ce "cumulard" reviendra à la charge pour se faire allouer le traitement des deux cures, et avec quelle impitoyable ténacité il se fera le dénonciateur des membres du District, plus scrupuleux que lui, qui se permettront d'opposer quelques objections à ses demandes réitérées.*

Coquille n'était pas moins intolérant qu'avid. Le vieux Caton n'avait qu'une marotte : ce fameux "delenda Carthago" par lequel il ne manquait jamais de terminer chacun de ses discours ; l'apostat de Beaupréau, lui, en avait deux : la suppression de la paroisse de Saint-Martin d'abord, et, ensuite, la persécution des prêtres fidèles et de ceux qui les protégeaient. Sous des dehors également hypocrites, le dénonciateur perce déjà dans une première lettre ; ce sera bien autre chose dans la suite, lorsque ce renégat, se décidant enfin à lever le masque, se montrera à nous dans tout l'odieux de sa conduite vis-à-vis de ses anciens confrères ! Mais, n'anticipons pas ...

La réponse du Département arriva au bout de cinq jours, datée du 30 juillet. On y prodiguait à l'intrus de bonnes paroles et de bons conseils ; on l'engageait à prendre son mal en patience et à ne point se décourager, et on lui annonçait en même temps, qu'il était en droit de se faire payer, outre son traitement personnel, une indemnité de 1200 livres, destinée à entretenir quatre enfants de chœur pour le service de sa paroisse. La somme était ronde, et de nature à tenter la cupidité de plus d'un pauvre paroissien. Il paraît, néanmoins, qu'elle n'était pas suffisante : aucune conscience ne s'offrait à ce prix. Coquille avait beau faire sonner ses 1200 livres, les enfants de chœur demeuraient introuvables, et c'est à grand 'peine s'il avait pu parvenir à en décider un qui consentît à lui servir la messe le dimanche.

La patience n'était pas précisément la vertu dominante de notre intrus. Fort de l'appui de l'administration, il voulut un beau jour brusquer les choses et essayer de l'intimidation vis-à-vis de ses paroissiens, mais mal lui en prit : l'attitude simplement méprisante que ceux-ci avaient jusque-là adoptée à son égard devint dès lors de plus en plus hostile, et les affaires se gâtèrent bientôt, au point que la vie n'était plus tenable à Beaupréau pour l'infortuné Coquille. Le 6 octobre 1791, il écrivait encore au département :

***"Je ne puis faire un pas sans être insulté : les enfants me poursuivent dans les rues. Je n'entends d'autres propos que ceux-ci : le voilà l'intrus, le gueux, le scélérat, le poulailler ! S'il ne s'en va, il faut le tuer ! Je ne parle pas des chansons, des feintes que font les enfants pour me donner du pied au derrière, des ordures qu'on me met journellement à mes portes, des lettres infâmes qu'on jette dans mon jardin, des impiétés qu'on commet à la porte de l'église, en disant que ce n'est plus qu'un toit à porcs."***

Cette lettre semblait indiquer que Coquille était à bout de patience : il l'était bien en effet, et, peu de temps après, un beau soir, il quitta furtivement Beaupréau et vint se réfugier à Chalonnes.

La plupart des intrus, à cette époque, du moins dans les Mauges, se trouvaient dans le même cas que celui de Beaupréau : chassés par le mépris public, ils avaient dû abandonner leurs paroisses pour venir chercher un refuge dans les petits centres patriotes. Tous n'en élevaient pas moins la prétention de toucher intégralement leur traitement, et cela malgré un arrêté de l'administration départementale, qui exigeait formellement un certificat de résidence. Un témoin non suspect, le farouche Beauveau, cet ex-marquis devenu procureur-syndic et l'un des révolutionnaires les plus exaltés de la ville de Cholet, va nous édifier sur les exigences de ces renégats, hommes d'argent et jouisseurs avant tout, qui poussaient le cynisme jusqu'à vouloir donner des leçons de désintéressement aux prêtres fidèles dont ils avaient usurpé les fonctions.

Voici ce qu'il écrivait au Département, à la date du 22 mai 1792 :

***"... Ces Messieurs (les curés constitutionnels) trouvent moyen de me répondre ; et tous ceux à qui j'ai fait observer que leur poste est dans leur paroisse, m'ont répondu : "Comment résider dans un lieu où je ne trouverais pas de feu sur une tuile ?" Ils se rejettent encore sur les défauts des réparations locatives. Leurs prédécesseurs se trouvaient bien dans leurs maisons ; ceux-ci voudraient des palais ; et je ne réussis guère à leur persuader que le logement d'un curé doit être celui d'un sage et non d'un opulent financier."***



Le Département, dans la réponse qu'il adressait à Beauveau, le 25 mai, ne pouvait s'empêcher de relever à son tour la singulière attitude des intrus. Après avoir recommandé au procureur-syndic de ne mandater aucun traitement sans la production d'un certificat de résidence, il ajoutait cette phrase caractéristique à l'égard des apostats : "Il est vraiment étonnant que des citoyens amis de la Constitution s'occupent aussi peu des moyens de la faire aimer et respecter ..."

Comme bien on pense, Coquille n'avait pas été le dernier à réclamer son traitement, laissé en souffrance depuis son départ de Beaupréau. A peine arrivé à Chalonnes, le 1er novembre 1791, il s'était empressé de se présenter devant la municipalité et d'y faire une déclaration de résidence, en prévision des difficultés qu'il pourrait éprouver de la part de l'administration. Puis, tout de suite, il s'était occupé des démarches nécessaires auprès du District de Saint-Florent, à l'effet de se faire payer le double mandat auquel il prétendait avoir droit : non seulement comme curé de Notre-Dame de Beaupréau, mais encore comme curé de Saint-Martin. Cette dernière paroisse ayant été définitivement supprimée et réunie à celle de Notre-Dame, il semblait bien, cependant qu'il ne pouvait être question que d'une seule cure et, par conséquent, que d'un seul traitement. Mais cela ne faisait pas l'affaire de notre intrus, qui n'avait réclamé la réunion qu'avec l'espoir de toucher doubles émoluments : il représentait deux curés, disait-il, il fallait donc qu'on le payât deux fois !

Le District de Saint-Florent faisant la sourde oreille et refusant de signer les mandats sans le vu d'un certificat de résidence, Coquille s'emporte, et c'est alors que commence, avec le Département, une correspondance où l'intrus, de plus en plus aigri et violent, réclame l'emploi de la force armée pour le rétablir dans son poste et dénonce indistinctement tout le monde : non seulement les prêtres insermentés qu'il voudrait déjà voir rendus aux galères, - il n'était pas encore question de l'échafaud ! - non seulement ces paysans "fanatiques" qui ne sont qu'un ramassis de "vagabonds" n'ayant aucune qualité à se réclamer des droits de "citoyens", mais encore les membres du District eux-mêmes, coupables de protéger indirectement tous ces gens-là et - surtout ! - de ne pas vouloir signer son double mandat !

L'une de ces lettres au Département, datée du 9 janvier 1792, est particulièrement curieuse. Elle est rédigée sous forme de dialogue et vaut la peine d'être reproduite, au moins en partie.

**Coquille débutait ainsi :**

**"Chalonnnes, 9 janvier 1792.**

**A Messieurs les Administrateurs du Département de Maine-et-Loire.**

**Messieurs,**

**La conduite du Directoire du District de Saint-Florent à l'égard des prêtres assermentés est si révoltante, que je suis étonné qu'il y en ait un seul qui puisse rester à son poste. Le Dialogue que je mets sous vos yeux, et qui est dans la plus exacte vérité, vous prouvera, Messieurs, combien l'interlocuteur est inconstitutionnel.**

Puis le Dialogue commence aussitôt entre les deux personnages : le Curé, qui n'est autre que Coquille lui-même, et Michelin, qui représente le District dénoncé :

**LE CURE - Je viens, Monsieur, vous demander un mandat pour toucher mon traitement.**  
**MICHELIN - Il y aura des difficultés ; il faut un certificat comme quoi vous êtes bien à votre poste.**

**LE CURE - Si je n'y suis pas, Messieurs, c'est votre faute. Rétablissez l'ordre ; ordonnez à la commune de m'assurer ma tranquillité, ou donnez-moi des troupes et je pars à l'instant. Voilà un certificat de la municipalité de Chalonnnes.**

**MICHELIN (lit) - "Nous, maire, etc..., certifions que M. Coquille, curé constitutionnel de Beaupréau, nous a déclaré, le 1er novembre 1791, être dans l'intention de rester dans notre ville, jusqu'à ce que le pouvoir exécutif ait rétabli l'ordre dans sa paroisse et lui ait assuré sa tranquillité qu'on lui refuse ; pour quoi déclarons que ledit sieur Coquille a demeuré jusqu'à ce jour dans notre commune et y a dignement rempli les fonctions de son état. Fait à Chalonnnes, le trois janvier, etc..." Le certificat ne suffit pas ; il faut qu'il soit de la commune de Beaupréau.**

**LE CURE - Commencez donc par envoyer des commissaires pour en établir une. Envoyez des gardes nationales, pour veiller à ma sûreté personnelle.**

**MICHELIN - Pourquoi voulez-vous écraser le pauvre peuple ?**

**LE CURE - Parce que la sûreté individuelle est un des droits les plus sacrés ; et quiconque ne veut pas l'assurer à son semblable est un perturbateur et doit être puni.**

**MICHELIN - On ne vous a rien dit, ni rien fait. Ils sont tranquilles et vous êtes un intolérant.**

**LE CURE - Quoi ! Je suis intolérant, quand, pendant trois mois, j'ai souffert avec une patience héroïque tout ce que l'ignorance et le fanatisme peuvent faire éprouver de plus dur à une âme sensible ! Quoi ! J'étais intolérant, quand j'ai vu, sans rien dire, les enfants cracher sur moi, le peuple me menacer de m'égorger, les femmes s'attrouper et vouloir me lapider, me huer en procession, me poursuivre en chantant des chansons abominables ! J'étais intolérant ! ... On ne m'a rien fait ! Quand depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures du soir on vient à ma fenêtre m'accabler de sottises, casser les vitres, jeter des pierres dans mon jardin, en sorte qu'il m'était impossible de sortir ! ... On ne m'a rien dit ! Quand de plus d'un quart de lieue aux environs de Beaupréau, vous eussiez entendu ces épithètes outrageantes : Coquille fripon, voleur, scélérat, apostat, intrus, monstre, etc ... !**

*Ils sont tranquilles ! Quand ils viennent, comme des furieux, à l'instant que je suis à l'église, battre avec des bâtons la générale sur les bancs ! S'ils sont si tranquilles, pourquoi refusent-ils de m'envoyer un acte, par lequel ils s'engagent à m'assurer ma tranquillité sous leur responsabilité ?*

*MICHELIN - Ils ne vous aiment point et ne peuvent vous souffrir. Ils nous ont dit ici qu'ils ne le sauraient jamais.*

*LE CURE - Vous voulez donc que j'aille me faire égorger, et que je sois continuellement entre le poison, le fer et la flamme ?*

*MICHELIN - Vous ne méritez pas votre traitement, puisque vous n'êtes pas à votre poste ; c'est un vol que vous faites à la Nation.*

*LE CURE - Rendez par une bonne administration le poste tenable ; envoyez des commissaires pour organiser la municipalité ; faites fermer les portes de l'église Saint-Martin. Quoi ! Depuis trois mois que vous avez reçu le décret de réunion, il est étonnant que vous laissiez ce foyer au fanatisme.*

*MICHELIN - La municipalité ne veut pas ; d'ailleurs il n'y aurait plus de prêtres.*

*LE CURE - Belle raison ! N'avez-vous pas le pouvoir en main ? Envoyez des gardes nationaux ; elle le voudra. Il n'y aura plus de prêtres ! Ne serait-il pas avantageux qu'ils n'en eussent pas du tout, que d'en avoir qui sont leur malheur et le malheur de ceux qui cherchent à les éclairer ?*

*MICHELIN - Prouvez donc par témoins qu'on vous a insulté.*

*LE CURE - Vous avez un procès-verbal. Faites poursuivre les coupables : mais avant tout assignez les témoins.*

*MICHELIN - On l'a fait, et l'on n'a point trouvé de coupables.*

*LE CURE - En ce cas, il faut faire un plus ample informé ...*

*MICHELIN - Vous nous insultez ; je vais prendre des témoins.*

*LE CURE - Prenez-en, Monsieur. Je dirai toujours que, si les fanatiques n'étaient pas autorisés, on ne les verrait pas impunément insulter les patriotes. D'ailleurs, qu'avez-vous fait pour arrêter les rassemblements ? N'y a-t-il pas de l'inhumanité de souffrir ces malheureux aller dans la boue jusqu'aux genoux, la pluie sur le corps, se prosterner devant un chêne ? (Coquille fait ici allusion aux pèlerinages, qui devenaient de plus en plus nombreux dans les Mauges, à mesure qu'on approchait de la persécution violente, et il vise spécialement le sanctuaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine, que ses dénonciations réitérées devaient bientôt contribuer à faire interdire). Il en résultera des maladies, et vos campagnes resteront sans cultures.*

*MICHELIN - Quoi ! Vous voulez ravir à ces pauvres gens jusqu'au bonheur d'aller prier Dieu où bon leur semble ?*

*LE CURE - Non, je ne leur ravis pas le bonheur de prier. Qu'ils aillent séparément, je les plaindrai ; mais, s'ils sont plus de quinze, je demanderai que les Administrateurs les fassent arrêter, au terme de la loi, et qu'on mette en prison celui qui porte le cierge, ou le chantre.*

*MICHELIN - Avez-vous le droit d'emprisonner ainsi les citoyens ?*

*LE CURE - Ils ne sont plus citoyens, ils sont vagabonds. Ils sont contre la loi, et cela suffit.*

*MICHELIN - Vous voulez donc les tuer ! Nous avons plus d'humanité que vous.*

*LE CURE - Non, je ne veux point les tuer ; mais votre humanité nous fera égorger ; et je vous annonce une Saint-Barthélémy ou les Vêpres Siciliennes, si vous n'arrêtez pas ces attroupements. D'ailleurs, il s'agit de mon traitement. Voulez-vous me donner un mandat, oui ou non ?*

*MICHELIN - Il faut autant lui donner son traitement, mais il ne le mérite guère. - Vous êtes à vous divertir à Chalennes, au lieu d'être à votre poste.*

*LE CURE - Il ne s'agit pas des plaisirs que je goûte à Chalennes ; il faut mon traitement, auquel vous allez joindre ce qui m'est dû pour la réunion de Saint-Martin à ma paroisse.*

*MICHELIN - Oh ! Pour cela vous ne l'aurez pas ; car le curé de Saint-Martin a continué ses fonctions ; il était payé pour cela. Ainsi vous n'aurez rien, que votre traitement, à partir du 1er janvier 1792.*

**Le Dialogue terminé, Coquille concluait en disant au département :**

**Voilà, Messieurs, le résultat de ma conférence avec le Directoire du District de Saint-Florent. Je ne parle que de Michelin, parce que c'est lui qui a tenu le dé pendant la conversation et qu'aucun ne l'a contredit.**

**Il en résulte :**

**1° Que depuis près de trois mois que le décret de réunion est rendu, ma pension étant augmentée de 800 Fr, je dois recevoir près de 200 Fr que le District ne veut pas me payer ...**

**2° Que le District est décidé à ne faire aucune démarche pour arrêter les rassemblements, qui se continuent avec la même fureur ;**

**3° Que, de l'aveu du District, la commune de Beaupréau ne veut pas assurer ma tranquillité. J'espère, Messieurs, que vous trouverez dans votre sagesse les moyens de me restituer à mon poste, d'assurer ma tranquillité, de pourvoir à ma sûreté individuelle, de me faire payer mon traitement comme curé de Saint-Martin, cette paroisse étant réunie à la mienne...**

**COQUILLE, curé de Beaupréau.**

Tout comme les membres du District de Saint-Florent, les administrateurs du Département, au fond, n'étaient guère sympathiques aux intrus : nous en avons eu la preuve dans la lettre du 25 mai adressée à Beauveau. Les réclamations et les dénonciations de Coquille et de ses confrères les laissaient donc assez froids. A la fin, cependant, poussés par les meneurs révolutionnaires d'Angers, dont ils commençaient déjà à subir l'influence, ils durent se décider à agir et à mettre en mouvement la force publique, à laquelle le réfugié de Chalonnès ne cessait de faire appel. En vertu d'un arrêté du 16 janvier 1792, La Réveillère-Lépaux, membre du conseil général, et Villiers, membre du Directoire, furent chargés d'aller "faire exécuter la loi" dans les Mauges. Leur mission consistait principalement à installer ou à réinstaller les intrus, à "désabuser" les habitants et à faire fermer les églises qui se trouvaient dans le cas de celle de Saint-Martin-de-Beaupréau, c'est-à-dire qui avaient été supprimées en exécution de la Constitution civile du Clergé. Les deux commissaires avaient pleins de pouvoirs pour requérir au besoin la force armée.

Partis d'Angers le 25 janvier, La Réveillère-Lépaux et Villiers parcoururent successivement une partie des Mauges, au milieu des huées des populations. Ces étranges "pacificateurs" qui avaient la prétention de "pacifier" le pays en insultant la religion dans des harangues aussi bêtes que prétentieuses, en profanant les églises, en brisant les cloches et en patronnant les intrus, ne réussissaient qu'à révolter tout le monde sur leur passage. Plus d'une fois ils faillirent être écharpés par les paysans, en dépit de la protection du lieutenant de gendarmerie Boisard et de son escorte, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et après plus d'une alerte, qu'ils purent arriver à Beaupréau, le 1er février au soir.

Coquille avait été prévenu et invité à se rendre auprès des commissaires, afin qu'on pût procéder à sa réinstallation. Mais le prudent intrus, en dépit des bravades qu'il étalait dans sa correspondance, ne semblait point vouloir se presser à réintégrer son poste.

M. Célestin Port, dans l'historique qu'il nous a laissé de la mission de La Réveillère-Lépaux et de Villiers à travers les Mauges, nous apprend, en effet, que "*Coquille avait refusé de se rendre à une première sommation.*" (Vendée Angevine, t. II, p. 312 et pp. pr. et s.).

Les commissaires durent l'attendre pendant trois jours, et ce ne fut que le 4 février qu'il se décida à arriver, et encore sous la protection d'un détachement de gardes nationaux. En l'attendant, La Réveillère et Villiers, pour lesquels M. Port n'a pas assez d'éloges, et qu'il appelle des "missionnaires d'ordre et de liberté", avaient employé leurs loisirs à faire procéder à la fermeture de l'église Saint-Martin et à l'enlèvement des cloches. Il ne leur restait plus qu'à réinstaller l'intrus.

Cette réinstallation officielle eut lieu le soir même de l'arrivée de Coquille, que les baïonnettes de la garde nationale eurent bien de la peine à protéger contre les démonstrations rien moins que sympathiques de ses paroissiens.



Le lendemain matin, écrit M. Port, l'intrus "eut la joie insigne de célébrer la messe devant les patriotes réunis dans son église et d'y lire au prône l'arrêté du 1er février, que la municipalité prétendait encore ignorer." Cet arrêté du 1er février était le premier acte, ou plutôt la levée de rideau du drame qui allait bientôt se jouer dans les Mauges : c'était celui qui obligeait tous les prêtres non assermentés à abandonner la place aux intrus et à venir résider au chef-lieu du département, à la disposition et sous la surveillance de la police. On comprend "la joie insigne" que Coquille dut éprouver à monter en chaire pour y donner lecture de ce prologue à la persécution violente qui allait commencer, mais il faut avouer que c'était débiter par un singulier "prône" pour se concilier l'esprit de ses paroissiens !

Tout cela n'était guère fait, on en conviendra, pour rétablir la paix à Beaupréau. Les baïonnettes protectrices avaient à peine disparu, que les déboires recommencèrent tout de suite pour le malheureux intrus. Alors recommence aussi, de sa part, ce système de réclamations, de dénonciations et d'appel aux dragonnades auquel nous l'avons vu recourir pendant son séjour à Chalonnes.

Le 26 février, il écrit aux administrateurs du Département :

*"Messieurs,*

*Je vous dénonce le sieur Coycault, maire de Beaupréau ; il annonce la paix au son du tambour, et il fait la guerre aux patriotes, partout où il les rencontre ...*

*Je vous le dénonce ... comme n'ayant point fait exécuter votre arrêté (l'arrêté du 1er février), qui enjoint aux prêtres non assermentés de se rendre à Angers. Voilà trois semaines que j'en ai fait la publication, et les prêtres sont aussi insolents, aussi turbulents qu'auparavant ... Ils dominent dans les assemblées de la commune ; et, le 21, ils ont contribué à nommer les officiers de la garde nationale ..."*

*Coquille se plaint d'être journellement et publiquement accablé d'injures par toute la population :*

*"... Les noms de trut, de coucou, de grand diable, rien n'est épargné."*

Sans enfants de chœur, sans chantres, il est réduit à faire ses cérémonies tout seul, sans l'assistance de personne. Le maire, à ce qu'il prétend, a voulu l'obliger à chanter lui-même à un enterrement. Et cet "infâme" magistrat, bon à mettre dans le même sac que les prêtres "factieux", a eu l'insolence de lui refuser la protection de la gendarmerie :

*"... Le 24, il se trouve un autre enterrement. J'écris à la municipalité, afin qu'elle commande la gendarmerie pour m'accompagner, parce que je craignais que les sottises, que j'avais essuyées la veille, ne fussent accompagnées aujourd'hui de coups de pierres. La municipalité me répondit "La demande que vous faites de la gendarmerie ne convient point, à moins que le Département ne l'ordonne, parce qu'il n'est point d'usage de les faire marcher aux sépultures ; leurs fonctions ne peuvent leur permettre ces démarches."*

*Voilà, Messieurs, la conduite infâme du maire de Beaupréau. Je vous le dénonce pour que vous puissiez faire un exemple capable d'intimider les Mauges. Il m'est impossible d'obtenir la tranquillité si vous ne punissez pas ce chef de révolte. Je serai encore obligé de quitter mon poste si vous n'envoyez pas chercher peut-être quatre-vingts prêtres, et si vous ne destituez pas ce maire, qui tôt ou tard fera déployer le drapeau rouge contre les patriotes. Si quinze ou seize patriotes, qui avaient projeté de former une Société des Amis de la Constitution, pendant le séjour que Messieurs les Commissaires ont fait à Beaupréau, n'ont pas eu le courage d'effectuer leur projet, comment voulez-vous que je puisse lutter seul contre l'enfer ? En vain, j'emploie la douceur, la patience, la fermeté, l'intrépidité même, tout devient inutile ...*

*J'espère aussi que vous voudrez bien m'accorder la liberté de choisir les personnes qui peuvent contribuer avec moi à la dignité et à la majesté du culte. La municipalité a à sa disposition 1620 francs pour avoir des enfants de chœur, des chantres, etc., et je n'ai encore qu'un enfant pour me servir la messe ...*

*Il serait bien à désirer pour moi, Messieurs, que j'eusse une permission de vous pour engager les gendarmes à m'accompagner dans mes fonctions, toutes les fois que je prévoirai un tumulte. Lorsque je pense que j'ai un bon quart de lieue à faire, toutes les fois que je suis obligé d'enterrer quelqu'un, et que je reste seul dans le cimetière, au milieu des fanatiques qui n'ont qu'à sortir de leurs maisons pour m'assassiner, je vous avoue qu'il faut avoir du courage !"*

Après avoir ainsi dénoncé le maire et appelé sur lui les foudres du Département, Coquille revient à ses moutons, c'est-à-dire à cette question du cumul qui lui tient tant au cœur : l'homme d'argent réapparaît après le dénonciateur :

*"Si vous vouliez aussi ordonner à la municipalité :*

*1° De faire faire les réparations du presbytère, tant celles qui sont aux charges du curé démissionnaire, que celles qui sont aux frais de la commune ;*

*2° De me faire payer les fondations et toutes les charges qui tombent à la fabrique de Beaupréau par la réunion de la fabrique de Saint-Martin."*

*Puis la lettre se termine par cet appel à la proscription des prêtres fidèles :*

*"Je vous envoie mon domestique, qui cependant n'est qu'un journalier de Chalennes, que j'ai pris provisoirement pour accommoder mon jardin ; je ne sais s'il peut servir de témoin. Je vous l'envoie afin qu'il puisse m'apporter sûrement votre réponse. Je désirerais bien qu'il s'en revînt avec un détachement chargé de ramasser les prêtres non assermentés, pour les conduire à Angers ; leur voyage ne serait pas inutile.*

*J'ai l'honneur d'être, avec respect, Messieurs les Administrateurs, votre très humble et très obéissant serviteur, COQUILLE, curé de Beaupréau.*

A la suite de cette nouvelle dénonciation, datée du 6 avril, le Département destitua la municipalité de Beaupréau, mais les électeurs s'empressèrent de la réélire quelques semaines plus tard, au grand désespoir de Coquille, qui ne savait décidément plus à quel diable se vouer. Il n'a plus désormais d'espoir que dans la force armée, et, apprenant que le lieutenant de gendarmerie Boisard est à la Poitevinière, il lui écrit, le 8 mai :

*"Nous apprenons que vous êtes à la Poitevinière ; nous craignons que vous ne puissiez vous rendre à Montrevault le 9. Dix-sept à dix-huit paroisses sont réunies pour empêcher la séance du Club ambulante. Il est presque sûr que si un détachement de troupes de ligne n'en impose pas, il y aura un choc. On est intimement persuadé que le curé de Beaupréau doit dire la messe, et voilà ce qui indispose encore les fanatiques. De grâce, Monsieur, venez, avec votre détachement, au secours de vos frères."*

Sous l'influence des énergumènes qui avaient peu à peu pris la direction du mouvement révolutionnaire, et à l'instigation des intrus du genre de celui de Beaupréau, la persécution religieuse, d'abord hypocritement modérée, devenait de plus en plus violente. La loi du 26 août 1792 fut bientôt promulguée contre les prêtres réfractaires. Aux termes de cette loi, tout ecclésiastique non assermenté qui ne serait pas sorti de France, dans un délai de quinzaine, devait être arrêté et déporté à la Guyane sans autre forme de procès. Le Département de Maine-et-Loire s'était empressé de mettre à exécution la loi nouvelle, et l'on comprendra facilement l'effet que cette exécution avait dû produire dans les Mauges, et notamment dans la catholique petite ville de Beaupréau. Coquille ne pouvait plus faire un pas en public sans être hué de la population tout entière : les femmes et les enfants le poursuivaient de leurs quolibets ; les hommes même, que la colère commençait à gagner, se mettaient parfois de la partie, et le malheureux n'osait plus sortir de chez lui. Ce fut dans des transes perpétuelles qu'il passa les derniers mois qui précédèrent l'insurrection.

Coquille était homme à se mettre bien vite au diapason du progrès révolutionnaire. Nous l'avons vu, jusqu'ici, d'abord relativement modéré, puis, prêtre schismatique, dénonciateur de ses anciens confrères et proscripateur de la religion qu'il avait trahie. L'année 1793 va nous le montrer apostat complet, rejetant toute pudeur, foulant aux pieds ses lettres de prêtrise et se ravalant au niveau de tout ce que la Révolution avait produit de plus abject.

Chassé par l'insurrection au mois de mars, il se réfugia à Angers, où il devint l'ami des plus chauds révolutionnaires, qui commençaient à terroriser les autorités du département. Après la défaite de la Grande-Armée à Cholet, il retourna pendant quelque temps à Beaupréau, où il se maria avec une jeune fille du peuple : les Affiches d'Angers (18 et 19 octobre 1793) reproduisent avec empressement le Discours et la Chanson qu'il adressa à son "épouse" pour célébrer ce mariage scandaleux. Quelques jours après, à Angers, il abjura publiquement la prêtrise.

L'évêque intrus, le fameux Hugues Pelletier, avait donné l'exemple. Le 29 brumaire an II (19 octobre 1793), entre les mains du représentant du peuple Francastel, il avait solennellement signé, dans la "ci-devant cathédrale" d'Angers, devenue le "Temple de la Raison", cette écœurante déclaration :



***"Citoyens, je m'honore de faire aujourd'hui à la Raison, sur l'autel de la Patrie, le sacrifice de tous mes titres de chanoine régulier, de prêtre, de curé et d'évêque, pour m'en tenir à celui de citoyen pur et simple, dans la ferme croyance où, depuis plus de trente ans, j'ai le bonheur d'être : que, comme le père du genre humain, grand et simple dans ses moyens, n'a fait qu'un soleil pour éclairer les yeux de l'âme et pour règle de nos devoirs, que la seule foi, la seule religion naturelle... Vive la République française une et indivisible ! Vive la Convention, qui a eu le courage d'en poser les fondements durables et d'en ôter les pièces qui pourraient compliquer et gêner ses mouvements !***

***Non seulement Coquille s'empressa de suivre l'exemple de Pelletier, mais il voulut renchérir encore sur les blasphèmes de l'évêque apostat, et voici ce qu'il eut le triste de courage de signer dans sa propre déclaration : "Un prêtre romain est un être aussi dangereux qu'inutile dans une république aussi vaste que la France !" Il fit plus, et voulut encore se "débaptiser" après avoir abjuré: "Puisque ma femme s'est débaptisée, je suis son exemple: au lieu de Jacques-Antoine, je m'appelle Horacius Coclès... Vive la République ! Triomphe de la Raison !" (Archives départementales de Maine-et-Loire, L. 964.)***

L'écœurante cérémonie à laquelle Coquille venait de prendre part était bien, en effet, la digne préface de ce "triomphe de la Raison" dont les Affiches d'Angers rendaient compte en ces termes, un mois plus tard :

"Le dernier décadi de brumaire, à deux heures de l'après-midi, sur l'invitation du Comité révolutionnaire, tous les sans-culottes d'Angers se transportèrent en foule dans la ci-devant église cathédrale, qui est devenue le Temple de la Raison. C'est dans ce lieu, où l'œil du républicain ne rencontre plus ces vieux hochets de la superstition, que l'homme libre enseignera à ses concitoyens l'amour de la Patrie. C'est dans ce lieu, où le fanatisme alimentait l'imbécile crédulité de nos pères, que l'on a rendu le premier hommage à la Raison, en livrant aux flammes les lettres de prêtrise qu'avaient remises au département le citoyen Pelletier, ex-évêque, Vallée, ex-curé de Montglonne ; Moulins, ex-vicaire épiscopal et qui, le premier, a contracté les doux nœuds du mariage ; Besnard, ex-curé de Nouans ; Jean-Antoine Loir, ex-curé de Juigné ; Louis-Pierre Loir, ex-vicaire épiscopal ; Jacques-Espérance Loir, ex-curé de Saulgé-Hôpital, et Horacius Coclès Coquille, ex-curé de Beaupréau. O triomphe de la Raison ! Puisse l'amour de l'humanité l'emporter sur ceux que ces brevets d'ignorance retiennent encore à leur ancien métier ! ...

(Affiches d'Angers, 23 novembre 1793.)

Francastel, le hideux proconsul qu'on pourrait à bon droit appeler le Carrier angevin, s'était empressé d'applaudir au navrant spectacle donné par Coquille et les autres apostats. Voici ce qu'on trouve dans une lettre par lui adressée, à cette époque, à la Commission militaire, alors occupée à Laval :

*"Ici, l'on se met au pas sensiblement. L'évêque a laissé la mitre et la crosse et l'a fait de bonne grâce. Une dizaine de prêtres l'ont imité. Hier, jour de décade, on a célébré une fête de la Raison ..., un concours nombreux s'est rendu à la ci-devant cathédrale ; l'orgue a joué des Ça ira ... On a fait des autodafés\* des lettres de prêtrise ... Un effet assez pittoresque, c'était la réunion en masse de ces citoyens à la porte de la Vendée, marchant sur les débris des autels et du sanctuaire, foulant aux pieds les saints ... Ce n'est pas mal pour un coup d'essai : le fanatisme ne bat plus que d'une aile.*

La "Déesse Raison" à laquelle, ce jour-là, Coquille et ses confrères en apostasie n'avaient pas craint de venir prostituer leurs hommages "en marchant sur les débris des autels et du sanctuaire" et en "foulant aux pieds les saints", n'était autre qu'une fille entretenue de la ville d'Angers ! Se prosterner devant une drôlesse, c'était ce qu'Horatius Cocclès appelait le "Triomphe de la Raison".

Les révolutionnaires les moins suspects étaient eux-mêmes révoltés de pareilles ignominies, et voici ce qu'on peut lire, au sujet de cette cérémonie, dans une lettre confidentielle que le citoyen Papin, professeur à l'Ecole centrale, écrivait à l'intrus Château, ancien moine de Fontevault :

*"Vous appellerez-vous cette grosse commère, fille, je crois, d'un perruquier qui demeurait à la chaussée Saint-Pierre, et qui maintenant est en chambre garnie, place des Halles, entretenue par un fournisseur de vivres ? C'est elle qu'on a choisie pour faire dans nos fêtes civiques la déesse de la Liberté, puis de la Raison. Elle est bonne à tout ... Permettez-moi, mon cher ami, de creuser cette idée, et, à propos de cette fille, de vous soumettre une réflexion. N'est-il pas singulier que, sur tous les points de la République, on n'ait trouvé rien de mieux pour faire nos déesses, pour représenter nos vertus, qu'on n'ait trouvé, dis-je, que ces masses de femmes, ces grosses dondons, ces créatures flétries, et que ce soit les brutes et les salauds..., dont on ait voulu faire nos idoles ! ... Je croirais, sur ma parole, que, par un machiavélisme de nouvelle fabrique, on n'en serait venu à ces inventions que pour nous faire cracher sur les institutions républicaines et nous faire reculer à la vue et à l'odeur de ces harpies !"*

Coquille n'avait point de ces raffinements de délicatesse, indignes d'un véritable "sans-culotte" : il s'était fait, du premier coup, à ces "odeurs" dont ne pouvait s'accommoder le citoyen-professeur Papin. Définitivement fixé à Angers après la cérémonie de son abjuration, il devint bientôt le chantre quasi-officiel, l'orateur indispensable de toutes les fêtes révolutionnaires, où il avait sa part des honneurs rendus à la Déesse, "fille du perruquier". A partir de ce moment, son jacobinisme ne connut plus de bornes.

Comme il ne pouvait plus dénoncer les prêtres, tous exilés ou montés sur l'échafaud, il s'en prit aux modérés, même à l'administration municipale d'Angers, qui ne lui paraissait pas suffisamment révolutionnaire, et contre laquelle il se mit à déblatérer dans les clubs. Ces sorties ultra-révolutionnaires, qu'il renouvelait presque tous les jours, finirent par exaspérer les magistrats municipaux, qui le firent arrêter et conduire en prison d'où il ne sortit qu'au bout de deux mois, grâce à l'intervention des représentants du peuple, dont il s'était acquis les sympathies par ses déclamations farouches.

Son zèle démagogique faillit pourtant bien tourner à mal. Dans un discours au Club de l'Est, il accusa la municipalité d'Angers d'être "la plus aristocratique du département" et conseillait que si dans trois jours la ville n'était pas suffisamment approvisionnée, le peuple se fit justice. Sur la plainte de la municipalité, Coquille fut arrêté et ne sortit de prison qu'après 64 jours de détention, grâce aux démarches de sa femme et à la présence des représentants du peuple (30 pluviôse an II). (Port : Dictionnaire de Maine-et-Loire, t. I, p. 743)

Après sa sortie de prison, Coquille, tout bègue qu'il fût, ouvrit un cabinet de défenseur officieux et partagea son temps entre les causes qu'on lui confiait et la composition de poésies révolutionnaires. Quelques-unes de ces poésies, remarquables surtout par leurs divagations impies, eurent les honneurs de l'impression officielle. Ainsi, par exemple, l'Hymne à l'Être suprême, qui fut chantée à la fête du 20 prairial an II (8 juin 1794). Il composa même des comédies, dont l'une, imprimée en l'an IV, est dirigée contre le clergé : "J'ai sous les yeux, nous dit M. Port dans son Dictionnaire, Le Prêtre réfractaire ou le Tartuffe nouveau, comédie en 3 actes, par J. Coquille d'Alleux (s. l... l'an IV de la liberté, in-8° de 71 p.), précédée d'une dédicace : A tous les amis de la Constitution.

La scène se passe "en campagne" et l'action roule sur les intrigues du prêtre Caffard dans la maison de "la bonne femme Cadière", déjouées par les amours de Julie, sa fille, et de Léveillé, vainqueur de la Bastille." (Port : Dictionnaire de Maine-et-Loire, t. I, p. 812.)

La haine que l'apostat portait à ses anciens confrères n'avait d'égal que son amour pour la "dive bouteille", et il pratiquait le culte de Bacchus au moins autant que celui de la "Raison". Il ne se passait presque point de jour où il ne s'enivrât régulièrement à la santé de la République. C'était celle-ci, d'ailleurs, qui payait les frais de ces orgies, car Coquille continuait à toucher, sous forme de pension, la prime à l'inconduite que l'Assemblée législative d'abord, et la Convention ensuite, avaient votée en faveur des intrus mariés et des apostats "déprêtrisés". La loi du 16 août 1792 portait, en effet, que "les religieux ou religieuses, les ci-devant ecclésiastiques catholiques pensionnés, ainsi que les ministres du culte salariés par la nation, qui se marieront, conserveront leurs pensions et traitements." Celle du 22 novembre décidait que "les évêques, curés et vicaires qui ont abdiqué ou qui abdiqueront leur état et leurs fonctions de prêtrise recevront, par forme de secours annuel : ceux qui sont au-dessous de 50 ans, la somme de 800 livres ; ceux de 50, la somme de 1.000 livres ; et ceux au-dessus, la somme de 1.200 livres."

C'est ainsi que, buvant et blasphémant, Coquille vécut pendant la Terreur. A partir de cette époque, il devint de plus en plus l'objet du mépris public à Angers. N'ayant plus, pour le soutenir, l'appui des buveurs de sang dont il s'était fait l'acolyte, il sollicita vainement une place dans l'administration : on l'éconduisit en termes que cela lui enleva toute tentation de renouveler ses démarches. Il se fit alors écrivain public, et tomba bientôt dans la plus crapuleuse débauche. Sa fin fut lamentable, si nous en croyons le témoignage de M. Loir-Mongazon (supérieur du collège de Beaupréau), ainsi rapporté par l'abbé Deniau. "L'intrus de Beaupréau, Coquille, après avoir mené la vie la plus dissolue, se vit, après la tourmente, repoussé de tout le monde. Réduit à la plus extrême misère, on le trouva un jour couché sur un misérable grabat, prêt à rendre le dernier soupir. Un prêtre charitable accourut auprès de lui pour l'engager à implorer la miséricorde divine. Il le repoussa et lui fit entendre ces effroyables paroles : "Retirez-vous, vous savez qu'il est très rare qu'un mauvais prêtre se convertisse, et qu'il est inouï qu'un mauvais religieux se reconnaisse jamais." Il mourut dans son impénitence le 22 mai 1805. Il fut porté en terre par quatre ivrognes comme lui, ses anciens compères, qui, en passant devant chaque guinguette, le déposaient devant la porte et venaient boire sur son cercueil à sa triste mémoire. (Deniau : Histoire de la Vendée, t. VI, pp. 159, 160).

Ainsi finit Coquille. Avant de mourir, il avait fait un testament aux termes duquel il léguait son corps aux étudiants en médecine de la ville d'Angers, mais ceux-ci refusèrent de recevoir le cadavre de l'apostat.

H. B. LA VENDÉE HISTORIQUE 1898-1899 - Posté par : Shenandoah Davis le 4 juin 2013 -

*\* Destruction par le feu*